



SPÉCIFICATION TECHNIQUE ULTRA ONICI COLLECTION



Fourniture de carreaux en grès cérame Ariostea.

1. Caractéristiques du produit et du procédé

Carreaux en grès cérame, classés en groupe Bla, non gélifs, non absorbants et résistants à l'attaque chimique. Carreaux céramiques pressés à sec qui sont obtenus par un mélange de matières premières naturelles (minéraux kaoliniques, feldspath) atomisées et, rendues mécaniquement résistantes par un processus de frittage à haute température.

2. Conformité aux normes

Le matériel doit satisfaire aux caractéristiques techniques suivantes conformément aux exigences requises par la norme européenne EN 14411 Ann. G et internationale ISO 13006 Ann. G :

- ISO 10545-3 (Absorption d'eau)
- ISO 10545-2 (Dimensions et aspect de la surface)
- ISO 10545-4 (Module de Rupture (R))
- ISO 10545-6 (Résistance à l'abrasion profonde)
- ISO 10545-8 (Coefficient de dilatation thermique linéaire)
- ISO 10545-9 (Résistance aux écarts de température)
- ISO 10545-12 (Résistance au gel)
- ISO 10545-13 (Résistance à l'attaque chimique)
- ISO 10545-14 (Résistance aux taches)

et doit être conforme à la norme DIN 51 094 (Résistance des couleurs à la lumière).

Le maintien des caractéristiques précitées est garanti par le management du Système de Qualité mis en place par notre entreprise et certifié selon la norme **ISO 9001:2015**. En outre, notre société garantit le respect constant des lois en vigueur concernant la santé et la sécurité des travailleurs à travers le plan de gestion OHSAS 18001.

Nos produits ont un faible impact sur l'environnement grâce à l'utilisation de matières premières naturelles sans valeur sur le plan environnemental afin de poursuivre une politique d'amélioration continue des prestations et réduire un gaspillage des ressources non renouvelables.

Objectifs atteints grâce à l'adoption de Systèmes de Management de l'environnement et de l'énergie certifiés selon la norme **ISO 14001:2015** et **ISO 50001:2011**, ainsi que l'adhésion au système communautaire d' "ÉCO-MANAGEMENT", selon ce qui est prévu par le Règlement **EMAS**.

Les produits ont été évalués et validés par un organisme tiers indépendant qui a certifié la conformité aux exigences requises par le **LEED_BREEAM**, et enregistré sous Environdec, ayant obtenu la Déclaration Environnementale de Produit **EPD** (type III) qui se base sur l'analyse du cycle de vie du produit selon l'approche « de l'extraction à la fin de vie » (v.

<https://www.environdec.com/Detail/epd1439>).

3. Désignation commerciale du produit

Société	Ariostea
Collection	ULTRA ONICI
Produit	ONICE BIANCO EXTRA – ONICE GRIGIO
Format (mm)	3000x1500 – 1500x1500 – 1500x750 – 750x750 – 750x375
Finition	Soft
Epaisseur (mm)	6,0

DIMENSIONS

Matériaux fournis en mono calibre.

Dimension nominale (mm)	Dimension de fabrication (mm)
3000x1500	3002x1500
1500x1500	1500x1500
1500x750	1500x749
750x750	749x749
750x375	749x373,5

4. Caractéristiques techniques et marque de produit

Caractéristiques techniques	Norme	Valeur prévue par la norme	Ariosteal (valeurs moyennes)
Absorption d'eau	ISO 10545-3	≤0,5%	0,04% ÷ 0,06%
Longueur et largeur	ISO 10545-2	±0,6%	±0,1%
Épaisseur		±5%	±5,0%
Rectitude des arêtes		±0,5%	±0,1%
Orthogonalité		±0,5%	±0,1%
Planéité		±0,5%	±0,2%
Module du Rupture (R)	ISO 10545-4	≥ 35 N/mm ²	49 N/mm ²
Résistance à l'abrasion profonde	ISO 10545-6	≤ 175 mm ³	140 mm ³
Coefficient de dilatation thermique linéaire	ISO 10545-8	Méthode d'essai disponible	6,5x10 ⁻⁶ °C ⁻¹
Résistance aux écarts de température	ISO 10545-9	Méthode d'essai disponible	Résistant
Résistance au gel	ISO 10545-12	Aucun échantillon ne doit présenter de ruptures ou d'altérations considérables de la surface	Conforme
Résistance à l'attaque chimique * -produits chimiques à usage domestique -sels de piscine	ISO 10545-13	Min. Classe B	Conforme
Résistance aux taches	ISO 10545-14	Méthode d'essai disponible 1<X≤5	Conforme
Résistance des couleurs a la lumière	DIN 51 094	Aucun échantillon ne doit montrer de variations de couleur appréciables	Échantillons inaltérés en brillance et couleur
Résistance au feu	Décision 96/603 CE Essai absent	_____	A1 – A1 _{FL}

(*) Sauf les produits qui sont composés avec de l'acide fluorhydrique et ses dérivés

Date: 06-2019